

Charte de l'Animation en Gériatologie

Chapitre 1

L'animation en gériatologie

Article 1

Spécificités :

L'animation en gériatologie est issue à la fois de l'éducation populaire et de l'approche des adultes âgés.

Elle contribue au respect des valeurs individuelles et collectives, en prenant en compte l'environnement.

Elle individualise les pratiques en fonction des attentes et besoins des personnes.

Article 2

Conception :

L'animation en gériatologie est un ensemble coordonné d'actions diverses et adaptées, en lien avec le vécu des personnes âgées.

Elle vise une réponse aux attentes et aux besoins des personnes âgées, en vue du maintien, du développement de leur vie relationnelle, sociale et culturelle.

Elle se situe dans une perspective d'accomplissement de l'Être humain dans le respect de ses capacités et l'expression de ses aspirations.

Elle cherche la mise en commun avec les différentes approches soignantes et éducatives. Elle s'évalue par la mesure des écarts entre les attentes de la personne, les objectifs fixés et l'action réalisée.

Article 3

Le projet d'animation :

Le projet d'animation est validé dans le cadre institutionnel et s'articule avec les autres projets.

Il s'intègre au projet de vie, en précise les points forts et prioritaires arrêtés par l'institution. Il est garant de l'écoute des demandes et s'adapte aux attentes évolutives des personnes.

Il est élaboré avec les adultes âgés eux-mêmes, en fonction de leurs capacités, et avec tous les partenaires, dans une démarche participative.

Chapitre 2

Les apports de l'animation sociale

Article 4

Répondre à des situations multiples, respecter les différences

L'animation en gériatologie, s'appuyant sur le respect de la personne âgée et la reconnaissance de l'apport de chacun à la vie sociale, s'adresse à toutes les personnes âgées quelles que soient leurs possibilités et leur autonomie, dans une approche transversale impliquant l'avis de tous les acteurs proches ou concernés.

Sa méthodologie garantit une approche adaptée.

Article 5

Recherche, connaissance et respect des attentes de la personne

L'animation en gériatologie s'appuie sur les moyens d'investigation des attentes des personnes dans une éthique préservant le respect de la vie personnelle.

Ses apports sont formalisés par l'individualisation des pratiques, dans le respect des demandes des personnes, des lois en vigueur et de la liberté de chacun.

Article 6

Vie sociale des personnes âgées : démarche et méthodologie

Le projet d'animation comprend la mise en œuvre des réponses aux attentes, le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle des personnes et l'incitation à des projets permettant une vie sociale.

Les objectifs d'animation visent la satisfaction des attentes des personnes âgées, le plaisir et les sensations souhaitées, l'exercice des rôles sociaux et leur valorisation.

Le groupe est un support important de la vie sociale. Il facilite le croisement des attentes individuelles, les stimule, et aide à l'exercice des rôles sociaux.

Le maintien et le développement de l'autonomie sociale passe par une approche active et citoyenne visant le maintien de l'insertion, où l'apport de chacun est moteur.

L'autonomie sociale, en interaction avec les capacités physiques et psychiques, passe par le respect des valeurs, tout en évitant la mise en échec.

Chapitre 3

Les acteurs, l'animateur, les interactions

Article 7

Multiplicité des acteurs et interprofessionnalité

Tous les acteurs de l'animation ont pour finalité de faciliter l'autonomie sociale de l'adulte âgé et sa participation à la vie sociale.

L'animation en gériatologie est contributive d'une approche globale de l'adulte âgé, et fait référence à toutes les disciplines.

Elle favorise une réflexion globale sur les rôles des adultes âgés eux-mêmes, l'implication de tous les aidants dans une coopération construite, par une démarche participative autour d'un projet d'animation.

L'animateur intervient au sein d'une équipe interprofessionnelle, dont il reconnaît la complémentarité. Il communique dans la transparence et en fonction d'objectifs définis.

Article 8

Spécificités de l'animateur :

L'animateur communique de façon adaptée et compréhensible par tous, pour développer la participation et la coopération de chacun. Il acquiert ses méthodologies par des formations adaptées, qualifiantes, professionnalisantes.

Son statut est lié à des compétences professionnelles validées et reconnues. Plusieurs niveaux de qualification sont nécessaires pour répondre à tous les besoins. Le niveau minimum d'intervention en autonomie est celui du BP JEPS « animation sociale ».

L'équipe d'animation se construit autour d'un projet d'animation et de ses acteurs (personnels, bénévoles, familles, proches, aidants, partenaires, ...). Leur intervention en animation s'effectue en référence au projet d'animation et sous la responsabilité de l'animateur.

La responsabilité de l'animateur se situe dans l'intérêt de l'animation telle que définie dans les articles précédents, et dans la limite où la sécurité pour la personne âgée la pratiquant est assurée.

L'animateur est garant du projet d'animation, de son application, compte tenu des moyens dont il dispose, sous l'autorité du directeur de l'institution, établissement ou service d'aide.

Il fait respecter la liberté individuelle, le droit d'expression de chacun et le fonctionnement démocratique du groupe. Il est tenu au secret professionnel et au respect des confidentialités.

Article 9

Fonctions de l'animateur social

L'animateur construit, prépare, réalise et évalue les actions d'animation dont il a la responsabilité.

Il recueille les informations et communique aux autres professionnels ou intervenants les connaissances qu'il a, dans les limites de la confidentialité, et dans la recherche de la meilleure réponse à la personne âgée. Le partage d'informations avec l'ensemble de l'équipe permet d'évaluer le risque, et de fixer les conditions de réalisation.

L'animateur a un rôle de médiation dans les pratiques centrées sur les attentes et choix de la personne âgée.

Il est autonome pour prendre toute décision en matière d'animation dès lors que le projet d'animation est connu de tous, sous réserve de la sécurité et sous l'autorité du responsable.

Il diffuse les informations dans les limites de l'exercice de son métier.

Il organise le recueil des attentes, l'analyse des situations et les coordinations sur l'animation, pour des pratiques d'animation éthiques et respectueuses des personnes.

Il peut remplir des missions spécifiques (dynamisation des équipes, information, gestion, formation, ...), dans une participation à une culture gériatologique partagée.

Recommandations pour l'utilisation de la Charte de l'Animation en Gériatologie

Après plusieurs années de travail sur ce texte de référence, de concertation et d'alternance entre une élaboration large ouverte et partagée, et une mise en pratique expérimentale et progressive, voici maintenant le temps de la mise en application : la publication de cette affichette avec la version courte de la charte de l'animation en gériatologie marque le lancement de cette nouvelle étape.

À vous tous de vous emparer de cet outil, de le diffuser, de l'afficher, surtout de l'appliquer, aussi de l'évaluer, afin que, ensemble, nous puissions l'améliorer pour mieux développer la vie sociale des adultes âgés telle qu'ils la veulent...

Voici brièvement quelques points pour en faciliter l'utilisation :

D'où vient cette charte ?

Elle vient d'un **travail collectif**. Elle a été :

- lancée par le GAG et l'IPV en décembre 2002, avec, pendant un an :
 - des travaux sur son site,
 - et cinq groupes de travail régionaux,
- travaillée et élaborée (dans sa première version complète) lors des EGAG,
 - Etats Généraux de l'Animation en Gériatologie
 - 27 et 28 novembre 2003 à Paris, 680 participants,
 - organisés par le GAG, l'IPV, Forum-Anima-Irdage,
- publiée avec les actes des EGAG dans «Doc'Animation en Gériatologie» n°3,
- retravaillée et améliorée par un groupe de travail GAG-IPV lors de l'année 2006,
- discutée, aménagée, complétée lors du 1^{er} CNAG,
 - Congrès National de l'Animation en Gériatologie
 - 7 et 8 novembre 2006 à Paris, 630 participants,
 - organisés par le GAG, l'IPV, l'Irdage, et Accordage,

(la version travaillée au CNAG est publiée dans «Doc'Animation en Gériatologie» n°14),

- soumise à enquête et contribution pen-

dant et après le CNAG fin 2006, - enfin publiée en mai 2007, après prise en compte des contributions, et adaptation par un groupe GAG-IPV : les deux versions (complète et courte) sont terminées, et c'est la version courte qui se trouve au recto de cette affichette.

Elle vient d'un **travail inter-professionnel**, et avec tous les acteurs :

- avec des animateurs et des associations d'animateurs,
- avec les autres professionnels de la gériatologie (soignants, cadres de santé, directeurs, travailleurs sociaux, médecins, sociologues, responsables territoriaux, personnels de l'aide à domicile et des clubs, ...),
- avec des représentants des personnes âgées, des familles et des bénévoles,
- avec les élus et les autorités de tutelle,...

Cette élaboration commune et large, avec près de 5 années d'alternance entre la réflexion et l'application, permet à la charte de l'animation en gériatologie d'énoncer les points d'orientation majeurs de l'animation avec les personnes âgées, ainsi que quelques éléments propres aux animateurs (articles 8 et 9).

Comment utiliser la charte ?

Cette **version courte** de la charte est diffusée sous forme d'affichette (voir au recto). Elle est destinée :

- à être affichée,
- à être diffusée aux différents acteurs de l'animation avec les personnes âgées,
- à être appliquée et évaluée.

Les professionnels de l'animation et tous ceux qui souhaitent approfondir les éléments de la charte pourront se référer à la version complète qui est construite sur le même plan, avec les mêmes articles. Le passage du « court » au « complet » permet un approfondissement, le passage du « complet » au « court » permet une diffusion rapide des lignes essentielles. Dans la pratique, la première étape de l'appropriation de la charte se fera le plus souvent par la version courte. D'où l'importance accordée à la présentation et à la lisibilité de cette version. L'approfondissement, plus ou moins important, se fera avec la version complète.

Les modalités d'utilisation dépendent des contextes, et **une bonne utilisation** sera adaptée aux **personnes accueillies** et à la **structure** de la réalisation. Nous ne donnons donc pas un modèle d'utilisation, mais des exemples de possibilités d'utilisation.

Voici, à **titre d'exemple**, une utilisation assez courante :

- Affichage de la charte (affichette version courte) dans toutes les salles où se déroulent des animations : l'information est une base indispensable qui facilite l'expression des personnes âgées, leur avis, leur choix.
- Affichage dans tous les lieux où s'élaborent les projets d'animation : les différents acteurs de l'animation ont ainsi connaissance des repères.
- Travaux d'approfondissement en équipe (d'animateurs ou inter-professionnelles) des articles de la charte, en passant de la version courte (affichée) à la version complète (disponible).
- Traduction des articles de la charte dans les projets des institutions (comme le

projet institutionnel de vie des conventions tripartites), en tenant compte des spécificités du public et de la structure.

Autres utilisations rencontrées :

- Travaux sur la charte lors des rencontres des associations locales d'animateurs : ils mettent en commun leurs modalités d'application d'un article, analysent leurs pratiques, évoluent par l'échange. Ils proposent aussi au GAG des évolutions issues de l'analyse de leur pratique. Ces propositions sont intégrées dans les évolutions de la charte.
- Travaux sur la charte lors des formations d'animateurs professionnels et lors des sensibilisations et formations à l'animation : ce qui permet de préciser les références, la complexité, l'importance du respect, ainsi que les démarches et méthodes.

La charte comme référence des évaluations :

- Cette utilisation est en plein développement avec les évaluations professionnelles annuelles, et surtout avec les nouvelles EPP (Evaluations des Pratiques Professionnelles).
- Cette utilisation concerne les animateurs pour leur EPP : un travail préalable est nécessaire en rassemblant la charte et les référentiels d'activités professionnelles (par exemple ceux du BP animation sociale et ceux des autres diplômes), avec adaptation aux spécificités et aux conditions d'exercice.
- Cette utilisation concerne aussi les autres acteurs de l'animation, pour l'évaluation de leur pratique d'animation : la version courte de la charte fournit les références en animation, ceci s'articulant avec les référentiels propres à la profession d'appartenance, et bien sûr avec adaptation aux spécificités.
- L'utilisation de la charte comme un élément des évaluations des pratiques d'animation ne peut être valable que si l'information préalable a été donnée, et si les objectifs définis sont explicités et connus.

Où trouver la version complète ?

La version complète est disponible :

→ en téléchargement gratuit sur les sites :

- du GAG : www.gag.affinitiz.com (accès sur inscription gratuite, rubrique fichiers),
- de Doc'Animation en Gériatologie : www.docanimation.fr

→ en version papier auprès du GAG.

Où trouver la version courte ?

→ en téléchargement gratuit sur les sites du GAG et de Doc'Animation en Gériatologie (voir adresses des sites ci-dessus)

→ Sous forme d'affichette 33 x 43 cm (*identique à celle-ci*) : la diffusion de cette **version courte** de la charte est assurée par la revue « Doc'Animation en Gériatologie ». L'affichette sera envoyée sur simple demande (préciser la quantité demandée) accompagnée d'une participation aux frais d'envoi (Pour 2 ex. : 1 € ; pour 5 ex. : 1,50 € ; pour 10 ex. : 2,50 € ; pour 25 ex. : 3 € ; pour 50 ex. : 4 € ; pour 100 ex. : 5 €). Bon de commande téléchargeable sur www.docanimation.fr

Cette charte est-elle définitive ?

Aucune charte n'est définitive ; elles sont toutes soumises à réactualisation selon les évolutions des demandes, des pratiques, en fonction des évaluations et en suivant les réglementations. Celle-ci sera régulièrement **réactualisée** dans ses deux versions (complète et courte). Ces évolutions dépendent d'abord des remarques et propositions que les utilisateurs (animateurs et autres acteurs de l'animation) proposeront. Cette charte sert aussi de **base d'échanges** avec les différents acteurs de la gériatologie (associations de retraités, sociétés savantes, groupes professionnels,

groupes institutionnels, fondations, tutelles, ...) Elle pourra être aménagée en fonction des propositions de ces instances aptes à reconnaître et valider la charte, afin qu'elle devienne une **référence largement reconnue**. Rappelons également qu'en droit français (contrairement au droit anglo-saxon), une charte n'a pas valeur de loi. Elle est **une référence, un guide, un repère**. Les réactualisations futures seront diffusées par le GAG (site et associations locales), l'IPV (réseau), Doc'Animation en Gériatologie (revue et site), et par les organismes signataires.

Le groupe expert GAG - IPV : Henriette Calcagno, animatrice-coordonnatrice (Nice), Bernard Hervy, animateur-coordonnateur, formateur, président du GAG (Paris), Nadia Marengo, animatrice-coordonnatrice (Melun), Jean-Luc Schaff, cadre de santé (Lyon), Richard Vercauteren, sociologue, gériatologue, (Nantes).

Les travaux de la Charte de l'Animation en Gériatologie ont été initiés et coordonnés par :



Groupement des Animateurs en Gériatologie,
association professionnelle nationale
5 rue Ernest de la Tour - 94310 Orly

IPV IGO

Institut du Projet de Vie,
Institut de Gériatologie de l'Ouest,
formation et recherche
25 petite rue Danton - 44100 Nantes

La Charte est diffusée par :



Revue professionnelle de l'animation
avec les personnes âgées,

Doc'Editions
14 rue Jean Jaurès - 55800 Revigny

avec la coopération des nombreux professionnels, associations, institutions qui ont participé aux travaux et aux congrès (voir au verso)